

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

EN DATE DU 31 Août 2020

L'an deux mil vingt, le 31 août, à 19h00, le Conseil Municipal de GUILLIERS, par convocation en date du 24/08/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël LEMAZURIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Joël LEMAZURIER, Lydie LE TURNIER (secrétaire de séance), Samuel SIMON, Laurence MEYER, Christiane SILVESTRI, Brigitte POULAIN, Julien CARRET, Jean-Jacques HOSPOD, David GOURVENEK, Magali ARSEL, Claudine CERVEAUX, David WILLIAMS, Martine NAUD, David CATHERINET. Membre excusé : Monsieur Bruno DUBOIS (a donné procuration à M. Joël LEMAZURIER).

Les membres du conseil décident à l'unanimité de siéger à huis clos compte-tenu des nécessités de respect de distanciation sociale du fait de l'épidémie de COVID-19.

1- Décision budgétaire modificative n°1 : BP principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier certains crédits budgétaires comme suit : art. 2051 : + 50 €, art. 2158 : + 1 000 €, art.21568 : + 3015 €, art. 21571 : + 100 €, art020 : - 4 165 €

2- Attribution d'une indemnité pour le gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de 250 €, pour l'année 2020, à l'association paroissiale de Guilliers pour le gardiennage de l'église.

3- Tarification services restauration scolaire et garderie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier, pour l'année 2020-2021, les tarifs des services, qui sont donc arrêtés comme suit :

Restauration scolaire

Enfant de Guilliers en régulier : 3.57 € le repas, en occasionnel : 4.40 € le repas

Enfant commune extérieur en régulier : 4.40 € le repas, en occasionnel : 4.80 € le repas

Adulte : 6.59 € le repas

Garderie : 1.15 € la ½ heure, 0.65 € le goûter

4- Attribution d'une subvention Ecole St-Joseph (frais cantine 2019-2020)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 252.70 € à l'Ecole St-Joseph de Ploërmel pour la prise en charge des frais de restauration scolaire de deux enfants de GUILLIERS scolarisés en classe ULIS dans leur école.

5- Attribution d'une subvention Ville de Ploërmel (frais scolarité classe ULIS – 1 enfant)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 503.35 € pour les frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe ULIS à l'école Jules Verne de Ploërmel.

6- Demande de subvention CD56 – travaux de voirie hors agglomération année 2020

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan concernant les travaux de voirie hors agglomération d'un montant estimé à 23 990.00 € HT. Subvention attendue du Département : 9 596.00 € (40%).

7- Attribution d'une prime – COVID-19

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité exceptionnelle liée à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 aux agents particulièrement mobilisés durant la période de confinement.

8- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – service technique

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à recruter Monsieur Yannick GUIHEUX pour un nouveau contrat d'une période de 12 mois.

9- Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement congé parental – service administratif

Madame Amélie MALHERBE, actuellement en congé maternité, a sollicité l'octroi d'un congé parental d'éducation jusqu'au 31 janvier 2021. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recrutement d'un agent remplaçant pour cette période.

10- Convention CCAS – remboursement des heures agents pour renfort services communaux

Une convention prévoit actuellement le remboursement par le CCAS à la commune, d'un montant forfaitaire de 13 000 €/an correspondant à la gestion administrative du CCAS – Service Aide A Domicile (heure secrétariat, fournitures, fluides...). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à l'inverse, que la commune puisse rembourser le CCAS pour la mise à disposition des intervenantes à domicile dans le cadre d'un renfort des services communaux (services de restauration scolaire, garderie, entretien des locaux...) lié à la crise sanitaire.

Dépôts de rapports sur table adopté à l'unanimité :

11- Proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à désigner l'ensemble des membres du Conseil municipal pour siéger à la commission communale des impôts directs. Il autorise également la désignation d'autres personnes de la société civile afin de proposer **24 personnes** étant soumises ou non, à différentes taxes directes locales (TH, TF, CFE) à la Direction Générale des Finances Publiques.

12- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire indique que le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 10 décembre 2019 et transmis à l'ensemble des services de l'Etat pour avis. Suite à deux réponses négatives trois possibilités s'offrent au Conseil Municipal.

1- Poursuite du PLU sans tenir compte des avis au risque qu'il ne soit jamais validé par le Préfet 2- poursuite de la démarche avec modification du PLU en tenant compte des avis émis par les services de l'Etat.

3- L'arrêt de la démarche d'élaboration du PLU (Règles Nationales d'Urbanisme continuent de s'appliquer sur le territoire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité des voix de retenir la deuxième option.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 04/09/2020

Le Maire,